



Information sur les cotisations des membres du Parti Socialiste
Section Genève Sud (Plan-les-Ouates, Bardonnex, Perly-Certoux)
www.ps-genevesud.ch
Janvier 2014

La cotisation donne :

la qualité de membre au Parti Socialiste Suisse,
celle de membre du Parti Socialiste Genevois
et de sa section locale.

Les membres reçoivent le bulletin du PSG "Post Scriptum". Il est aussi possible de le consulter sur le site internet du PSG et de signaler si vous ne désirez pas le recevoir par poste

Cotisation annuelle:

Catégories	Revenus bruts annuel	Cotisation	
		Annuelles	Mensuelles
Membre sans revenu, apprenti-e-s, étudiant-e-s, bénéficiaires OCPA		85 CHF	
Bas revenus	Jusqu'à 36'000 CHF	120 CHF	10 CHF
Revenu moyen	Jusqu'à 72'000 CHF	240 CHF	20 CHF
Revenu supérieur	Jusqu'à 108'000 CHF	360 CHF	30 CHF
Haut revenu	Au-delà de 108'000 CHF	480 CHF	40 CHF
Très haut revenu	Au-delà de 160'000 CHF	600 CHF	50 CHF

FIXATION DU REVENU BRUT

Le montant du revenu brut est fixé par le membre. Il ne fait pas l'objet d'une appréciation ou de contrôles. La confiance est une règle à laquelle les socialistes sont attachés.

DEROGATION

Le membre, pour qui le paiement de sa cotisation représente une difficulté, a la possibilité de trouver un arrangement avec sa section.

REGLEMENTS DES COTISATIONS

Les cotisations sont dues à la section. Les modalités du paiement (annuel, semestriel, etc.) sont de la compétence de la section. Elles doivent être versées intégralement à la section dans l'année en cours et au plus tard le 30 novembre (en conformité avec les exigences du PSS à Berne).

COMPTE DE LA SECTION

CCP 12-12564-1

IBAN : CH53 0900 0000 1201 2564 1